

Arrissoules : sur son histoire et son nom

Autor(en): **Aebischer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **78 (1970)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-59264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Arrissoules

Sur son histoire et son nom

PAUL AEBISCHER

Pourquoi Arrissoules ? Parce que, à côté de Lausanne et de La Tour-de-Peilz, où nous retournons souvent et avons de chers amis, Arrissoules est, je pense, le nom de lieu vaudois dont nous usons le plus, ma femme et moi. Cela pour une raison simple et compliquée en même temps : c'est que, en m'établissant il y a quelques années à Romont, j'avais voulu goûter des vins rouges fribourgeois. Je savais qu'on en produisait à Cheyres. Or, tandis que les vigneronns du cru ne s'intéressaient qu'au gamay, j'appris qu'un parchet, le « Clos de la Fauquenaz », propriété d'un distingué viticulteur d'Arrissoules, était complanté de gamay et aussi de pinot noir. Me rendre sur place, en emporter quelques bouteilles, les déguster ne fut l'affaire que de quelques heures, si bien que le cheyres dudit clos, ce cheyres que ma femme et moi appelons désormais l'arrissoules, devint un de nos vins préférés.

Cette excellente goutte, ce raisin mûri au bord du lac et pressé sur les hauteurs voisines, ce produit d'une collaboration fribourgo-vaudoise n'est d'ailleurs qu'un cas d'une interpénétration qui dure depuis des siècles. Tous les historiens qui se sont occupés de notre localité ont été unanimes à reconnaître qu'elle doit son origine ¹ à une dépendance du monastère cistercien d'Hauterive près de Fribourg, cet Hauterive qui est, pour le dire en passant, mon lieu de naissance. Maxime Reymond précise même en disant que cette maison religieuse avait là un important domaine qui lui venait peut-être des seigneurs de Pont ou des sires de Glâne — on sait qu'Hauterive a été fondé,

¹ D. MARTIGNIER et A. DE CROUSAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne 1867, p. 26 ; E. MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I, Lausanne 1914, p. 90 ; M. REYMOND, in *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. I, Neuchâtel 1921, p. 427.

en 1138 semble-t-il ¹, par un membre de cette famille — : mais l'examen des donations relatives à Arrissoules consignées dans le *Liber Donationum* d'Hauterive suffit à faire justice de cette hypothèse, et l'abbé Pittet a justement reconnu qu'elles provenaient de donateurs multiples, dont les noms figurent en particulier dans un écrit ² de l'évêque Guy de Maligny daté du 21 mars 1143, par lequel ce prélat confirmait une série de donations, sans doute antérieures de peu, et que le plus récent éditeur du *Liber*, M. P. Clément, attribue à l'année 1142. C'est ainsi qu'Alammanus de Fonz et Cono de Wanges donnent au dit monastère tout ce qu'ils possèdent à « *Aressoules* », que Hugo de Font, de l'aveu de son épouse et de ses fils, agit de même tout en prétendant un cens annuel de neuf deniers ³, que Rodulfus de Frasnei et Hugo son fils font don, toujours à « *Aressoules* » naturellement, d'un lunage de terre pour un cens de douze deniers ⁴, et que Borcardus de Frasses et son fils Girardus cèdent tous leurs droits sur le dit territoire, celui en particulier d'usage et de pâturage des moutons et des porcs dans toute la forêt de « *Fulcimana* » et le reste de leurs terres, qu'ils permettent de couper dans la dite forêt tout le bois nécessaire à la construction et à l'aménagement de la maison des religieuses — nous reviendrons sur cet intéressant détail —, et qu'enfin ils accordent aux religieux la libre possession des « *râpes* », jusqu'à concurrence de dix poses, qu'ils cultiveront en dehors de la forêt ⁵.

Dans la seconde partie du XII^e siècle, les donations se succèdent. A une date incertaine, entre 1150 et 1170 suivant M. Clément, Poncio de Concisa reconnaît à la « *grangia d'Aressoules* », c'est-à-dire à l'établissement fondé et construit par les moines, douze deniers « *pro terra sua* » ⁶ ; en 1162 Petrus Discophorus de Stavaiel fait don à Hauterive de « *quicquid habebat in toto territorio d'Aressoules* » ⁷ ; en 1187 Petrus seneschaldus de Stavaiel et son frère Guilelmus Arpins donnent aux religieux d'« *Aressoules* » l'usage « *per totam Fulcimaniam...*

¹ Sur la date de cette fondation, voir R. PITTET, *L'abbaye d'Hauterive au moyen âge*, in *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. XIII, Fribourg 1934, p. 56-61.

² Voir ce texte dans le *Mémorial de Fribourg*, t. II, Fribourg 1855, p. 218-222.

³ *Antiquus Liber Donationum Alteripe ou Ancien livre des donations faites à l'Abbaye d'Hauterive*. Ed. : P. CLÉMENT, Fribourg 1952, p. 6 (n^{os} 22, 23 et 24) ; cf. J. GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg 1923, p. 6 (n^{os} 13 et 15) et 10 (n^o 26).

⁴ *Antiquus Liber...*, p. 10 (n^o 27) ; J. GUMY, p. 6 (n^o 13).

⁵ *Antiquus Liber...*, p. 7 (n^o 28) ; J. GUMY, p. 6 (n^o 15).

⁶ *Antiquus Liber...*, p. 7 (n^o 29) ; J. GUMY, p. 19 (n^o 52).

⁷ *Antiquus Liber...*, p. 8 (n^o 31) ; J. GUMY, p. 32 (n^o 87).

in pasturis, in nemoris, in aquis et in apibus capiendis ¹» ; en 1188 Petrus de Evonant fait don aux mêmes d'une terre sise à « *Aressoles* », contre un cens annuel de douze deniers ². Et, au siècle suivant encore, on enregistre en 1237 une donation de Haymo de Font de tout ce qu'il possédait à Arrissoules en avouerie, cens, terres, prés, bois, cours d'eau et pâturages ³.

Une brève notice, datée de 1177 par M. Clément, a traité à l'ensemble des possessions d'Hauterive à Arrissoules. D'une part, dit ce texte, ces terres vont « usque ason la leschiere del Fossal, ex alia parte usque ad Domengieres, ex alia parte usque ad terram filiorum Petri Fontana », et il ajoute que « quicquid habetur infra terminos hos totum est Alteripe preter paucos campos fere usque ad novem posas ⁴ ». Si ces données sont un peu trop schématiques, quelques-unes des donations que j'ai énumérées sont heureusement plus précises. Celle de Borcardus de Frasses fait un sort tout particulier à la forêt de Fulcimania, donne aux religieux la libre possession des « râpes » — une « râpe » étant, selon Bridel ⁵, un terrain en pente, en friche, avec des buissons — qu'ils cultivent en dehors de la dite forêt ; celle de Raboldus de Sancto Martino, qui est jointe à celle de Hugo de Font, mentionne l'usage et le pâturage des moutons et des porcs ; celle du sénéchal Petrus de Stavaiel concède elle encore aux religieux l'usage de pâturages et de forêts, plus les droits de pêche et de cueillette, si je puis dire, des abeilles dans la Fulcimania ; celle enfin de Haymo de Font a traité avant tout aux terres, prés, bois, forêts et pâturages. Il ressort bref de tout cela une image assez particulière de ce que pouvait être alors Arrissoules : un ensemble très boisé, entrecoupé de pâturages et de landes buissonneuses, mais sans trace d'un champ de céréales, à peine d'un pré — il n'en est question que dans la donation de Haymo de Font : et du fait que c'est la dernière en date, on peut voir dans ces prés le résultat du travail des moines — ; sans trace aussi d'un bœuf ou d'une vache, les pacages n'étant bons que pour les moutons et les porcs, sans compter les abeilles qui essaïmaient en toute liberté dans les bois.

¹ *Antiquus Liber...*, p. 82 (n° 272) ; J. GUMY, p. 91 (n° 268).

² *Antiquus Liber...*, p. 83 (n° 280).

³ J. GUMY, p. 157 (n° 419).

⁴ *Antiquus Liber...*, p. 90 (n° 296) ; J. GUMY, p. 62 (n° 170).

⁵ BRIDEL, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, in *Mémoires et documents p.p. la Société d'histoire de la Suisse romande*, vol. XXI, Lausanne 1866, p. 313.

Qu'est-ce à dire, sinon que Rodulfus de Frasnei et les autres bienfaiteurs d'Hauterive ne s'étaient dessaisis — et plusieurs d'entre eux, moyennant un cens annuel — que de forêts, de broussailles, de terrains incultes ? Et qu'ils comptaient sur le travail des Cisterciens pour les défricher, les essarter, cela avec le secret espoir que l'exemple des religieux serait suivi par les serfs de la région ? Pourtant les moines ne rechignèrent pas devant la besogne. D'après ce que nous apprend la donation de Borcardus de Frasses, ils tirèrent de la forêt de Faucemagne le matériel nécessaire à la construction de bâtiments, qui comprenaient sans doute des maisons d'habitation et des étables pour le bétail — des chevaux peut-être, des porcs et des moutons certainement —. Construction terminée déjà en 1146, puisque le pape Eugène III, prenant par acte daté du 13 avril de cette année l'église d'Hauterive sous sa protection, mentionne nommément la « grangia de *Aressules* ¹ » : ce qui est confirmé par le fait que dans un autre texte non daté — M. Clément, nous le savons, le situe entre 1150 et 1170 — Poncio de Concisa reconnaît devoir une certaine somme à la « grangia d'*Aressoles* ». Rien d'étonnant, dès lors, si le sénéchal Petrus de Stavaiel, en 1187, fait une donation « *fratribus d'Aressoles* », de même que l'année suivante Petrus de Evonant donna une terre à ces mêmes « *fratribus d'Aressoles* ».

Le dur labeur que s'imposèrent les religieux en mettant en valeur le territoire d'Arrioules était pour eux habituel. D'Arbois de Jubainville, pour ne citer que cet auteur, a justement remarqué, en effet, que « le travail agricole était dans l'ordre de Cîteaux à la fois en honneur et dirigé par des hommes intelligents, on pourrait dire par les plus hautes intelligences du siècle », et qu'il « devait y produire des résultats très supérieurs à ceux qu'il donnait partout ailleurs à cette époque ² ». Ils pratiquaient en effet le drainage, la fumure des terres, l'élevage du bétail et l'acclimatation de races étrangères : leurs établissements étaient en quelque sorte des écoles d'agriculture, ou mieux des fermes modèles. D'autre part, ces établissements s'élevaient dans des sites qui pour nous sont certes très pittoresques, mais qui en ces temps-là étaient perdus dans des forêts ou des régions incultes. Pour vivre, il fallait que les religieux défrichassent les alentours du couvent. Ces alentours, du reste, pouvaient être assez éloignés du

¹ Publiée dans le *Mémorial de Fribourg*, t. III, Fribourg 1856, p. 63.

² H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes... au XII^e et au XIII^e siècle*, Paris 1858, p. 56-57.

monastère proprement dit : Hauterive, par exemple, avait des sortes de succursales, des *grangiae*, non seulement à Arrissoules, mais à Lussy et ailleurs, le mot *grangia* ayant dû sa fortune, en France, en Italie, en Espagne, aux Cisterciens précisément ¹.

Grangiae, a dit encore d'Arbois de Jubainville, qui étaient souvent des sortes d'abbayes au petit pied, avec une chapelle, un dortoir — les Cisterciens n'avaient pas de cellules, et dormaient tous dans un local unique —, un réfectoire, un chauffoir. Mais si ces bâtiments étaient d'ordinaire construits avec ce caractère monumental que les communautés religieuses d'autrefois savaient donner à tous les édifices qu'elles bâtissaient, il ne semble pas que ç'ait été le cas, au moins au début de son existence, de la *grangia* d'Arrissoules. Ce qui par contre est plus que vraisemblable est que les religieux qui l'habitaient n'étaient pas des moines à proprement parler, mais des frères convers. Comme il n'y avait en règle générale, parmi les convers, aucun homme investi de fonctions sacerdotales, il s'ensuivait que dans les *grangiae* on ne pouvait célébrer la messe, et qu'il n'y avait pas non plus de cimetière : pour assister à la messe, il fallait se rendre à l'église de l'abbaye, et c'était dans le cimetière de cette même abbaye qu'étaient enterrés les convers. De plus, une *grangia* n'était pas pour les convers un poste fixe ².

On comprend dès lors que pour que ces derniers pussent accomplir leurs devoirs religieux, il ne fallait pas construire les *grangiae* à une trop grande distance des abbayes : un règlement de 1152 défend de bâtir une *grange* à plus d'une journée de l'abbaye dont elle dépend. La distance qui séparait Arrissoules d'Hauterive étant considérable, la vie des convers devait être assez difficile : peut-être est-ce là une des raisons pour lesquelles cet établissement n'a guère subsisté plus d'un siècle. Mais les archives d'Hauterive ne nous fournissent que de bien maigres informations concernant la liquidation de cette partie des terres du monastère : tout ce que nous savons, c'est qu'en avril 1276 les frères Rodulfus et Petrus, fils de Wilelmus, « ministerialis » de Moudon, achetèrent des religieux d'Hauterive des biens à Arrissoules ³, et qu'en 1292 des difficultés surgirent en ce qui concerne cette

¹ Voir mon article *Grangia « grange » et sa descendance dans les dialectes italiens et les langues de la péninsule ibérique*, in *Revista portuguesa de filologia*, vol. II (1949), p. 201-219.

² H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *op. cit.*, p. 304-305.

³ J. GUMY, p. 250 (n° 669).

vente¹. C'est là le dernier renseignement que nous possédions sur Arrissoules possession d'Hauterive : bien que le regeste du P. Gumy s'étende jusqu'à l'année 1449, il n'est plus question de notre localité à partir de la fin du XIII^e siècle.

L'éloignement d'Arrissoules n'a du reste pas été la seule raison pour laquelle les moines d'Hauterive ont dû se défaire des terres qu'ils y possédaient. D'Arbois de Jubainville note que « la diminution graduelle du nombre des convers força peu à peu, à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, les abbayes cisterciennes à changer leur mode d'exploitation agricole. On vit successivement disparaître les communautés de convers établies dans les granges ; des fermiers séculiers les remplacèrent »². Mais si tel avait été le cas pour Arrissoules, ces fermiers, nous les retrouverions dans les reconnaissances du XV^e siècle : or notre localité ne figure dans aucun des terriers d'Hauterive. Ce qui veut dire que les moines, en l'occurrence, ont eu sans doute recours à une mesure plus radicale que l'affermage : la vente.

Passons maintenant à un autre problème, celui de l'étymologie d'*Arrissoules*. Le manuscrit du *Liber Donationum*, qui date comme on le sait de la fin du XII^e siècle, écrit d'habitude *Aressoles* et deux fois *Aresoles*. Notons les variantes *Aressules* dans une bulle d'Innocent III datant de 1198³, *Arressoles* en 1226⁴, *Arrissaules* enfin en 1345, dans des reconnaissances de Jean Pierre, fils de Pierre Gouddit et de François, fils de Pierre Gouddit en faveur de LL. EE. de Fribourg⁵ : voilà tout le matériel dont nous disposons.

Si Jaccard catalogue notre toponyme, il n'en donne pas l'étymologie.⁶ Muret, par contre, dans la brève notice relative à ce nom de lieu qu'il a écrite pour l'article *Arrissoules* du *Dictionnaire* de Mottaz,

¹ J. GUMY, p. 303 (n° 830).

² H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *op. cit.*, p. 309-310.

³ Cette bulle a été publiée dans le *Mémorial de Fribourg*, t. III, Fribourg 1856, p. 69. Notons en passant que dans cette bulle le domaine d'Hauterive à Arrissoules est dénommé « terram » de Aressules, et non pas grangia comme dans la bulle d'Eugène III.

⁴ J. GUMY, p. 135-136 (n° 369).

⁵ Archives de l'Etat de Fribourg, Terrier de Font et Vuissens n° 1, 2^e vol., fol. 1045 et 1049 v°.

⁶ H. JACCARD, *Essai de toponymie*, in *Mémoires et documents...*, 2^e sér., t. VII, Lausanne 1906, p. 15.

n'hésite pas à y voir « un dérivé au féminin pluriel, par le suffixe diminutif *-olus*, de l'un des gentilices *Aristius* ou *Atrectius* ». S'il a raison en ce qui concerne le suffixe, je doute qu'il en soit ainsi pour le radical. Il est vrai que le *Thesaurus* enregistre l'un et l'autre de ces gentilices, *Aristius* ayant été porté par un tribun militaire et un grammairien, ami d'Horace : mais c'est un nom rare en Italie, et plus rare encore dans le reste de l'Empire. Quant à *Atrectus*, *Atrectius*, nom sans doute d'origine gauloise, c'est presque un merle blanc ¹. Inutile d'ajouter que ni *Aristius* ni *Atrectius* ne figurent comme composants des noms de lieux français en *-anum* ou en *-acum* recueillis par Kaspers dans la moitié nord de la Gaule, et par Skok dans la moitié sud.

Et c'est qu'*Arrissoules*, selon Muret, postule non seulement un *Aristius* ou un *Atrectius*, mais un **Aristiola* ou un **Atrectiola*. Mais c'est là une dérivation pratiquement inconnue de l'anthroponymie latine. Sans doute le vocabulaire toponymique romand connaît-il des cas du suffixe *-iolus* avec *Palézieux* < *palatiolum*, *Posieux* < *puteolum*, *Neyruz* < *nucariolum* : mais on peut se demander s'ils remontent vraiment à l'époque romaine ; et il s'agit d'autre part de dérivés de noms communs, et non pas de noms propres. Plus tard encore, si j'en juge d'après les renseignements fournis par le *Polyptyque d'Irminon*, dressé en 818, je n'ai rencontré qu'un *Mauriciolus* parmi les centaines de noms latino-chrétiens recueillis dans ce texte par Longnon ². Mais il est vrai que le suffixe féminin *-(i)ola* a formé vers la fin du moyen âge des prénoms tels que *Aviola*, *Johannola*, *Jacola*, *Clemençola* à Albeuve en 1335, *Mermoula* à Charmey en 1408, *Perrola* à Riaz en 1404 ³ : et l'on trouve même un tènement « de *Alissoule* » à Froideville, près d'Hauterive, en 1325 ⁴. Si tentant qu'il soit de rapprocher cet *Alissoule* (diminutif du prénom féminin *Alix*, devenu *Alice*, représenté sur territoire fribourgeois par *Alex*, nom d'une vieille famille bulloise) de notre *Arrissoules*, qui représenterait une dissimilation *-l-l->-r-l-*, phéno-

¹ *Thesaurus linguae latinae*, vol. II, col. 646 et 1095.

² A. LONGNON, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près rédigé au temps de l'abbé Irminon*, t. I, Paris 1895, p. 257.

³ P. AEBISCHER, *Sur l'origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg*, in *Onomastica*, paru dans *Biblioteca dell'« Archivum Romanicum »*, sér. II, vol. 6, Genève 1923, et thèse de Fribourg, p. 43.

⁴ J. GUMY, p. 394 (n° 1080). Cette mention, que M. Nicolas Morard, archiviste d'Etat, a bien voulu vérifier, est une copie de la fin du XIV^e siècle, et se trouve dans le terrier d'Hauterive, n° E 16, f° 10. Ce même document, au f° 13, mentionne également une femme du nom d'« Alissolam Arbana », habitant Cournillens.

mène des plus fréquents, il faut renoncer à cette hypothèse pour plusieurs raisons : d'abord parce que ce diminutif féminin est de formation relativement récente, et surtout parce que je ne connaîtrais pas d'autre cas d'un prénom féminin en *-ola* devenu nom de lieu-dit.

Car si nous parcourons l'index des noms propres mentionnés dans le *Regeste* du P. Gummy par exemple, nous y rencontrons plusieurs toponymes en *-(i)ola*, soit *Rowignoula*, *Lignerolles*, *Revillula*, *Tiroules*, une formation masculine correspondante n'étant attestée que par un *Vernissieux*, ainsi que par un champ « ou *Preveroul* » en 1430¹, qui représente un *presbiter* + *(i)olu* « petit prêtre ». Mais tous les autres sont des dérivés de noms de plantes ou d'accidents de terrain.

Y aurait-il peut-être une dénomination de ce genre qui puisse fournir l'explication que nous cherchons ? L'ancien français connaissait un substantif *larris*, écrit aussi *lariz*, *laris*, au sens de « lande, bruyère, terrain en friche, ordinairement inégal et montueux² », provenant d'un **latericius* latin dérivé de *latus* « côté ». Forme particulière à la moitié septentrionale de la Gaule, et qui s'est maintenue jusqu'à nos jours dans nombre de dialectes, où le mot a la valeur de « terre inculte », « mauvais terrain, pâturage de mauvaise qualité » et autres analogues³. Il a donné plusieurs dizaines de noms de lieux en Suisse romande, comme *Larret(s)*, *Larri(t)*⁴. Sans doute ces toponymes sont-ils tous masculins : mais un féminin *layrisse* est lui aussi attesté dans un dialecte français. Mais, pour expliquer notre forme féminine, il y a un moyen bien plus simple encore : l'analogie. Les deux suffixes qui nous intéressent, le masculin *-(i)olu* et son féminin *-(i)ola* ne paraissent nullement, comme on pourrait le croire, naviguer de conserve, avoir deux destinées parallèles. Pour la formation des prénoms, nous avons vu qu'il n'y avait que le féminin qui ait été utilisé au moyen âge ; pour les toponymes, le nombre des formations féminines est sensiblement plus élevé — la proportion est de 3 à 1, si j'en crois mes observations — que les masculines, ces dernières, d'autre part, me semblant être plus anciennes que les féminines. Il existe sans doute des couples, comme *Cerniaulaz* et *Cerneux*, *Neyrules* et *Neyruz* : mais la force d'attraction du groupe *-(i)ola* était telle que ce suffixe pouvait affecter non seulement un substantif féminin, mais aussi un

¹ J. GUMMY, p. 677 (n° 1882).

² FR. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, vol. IV, p. 728.

³ W. VON WARTBURG, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, vol. V, p. 204-205.

⁴ H. JACCARD, *op. cit.*, p. 223-224.

masculin. C'est ainsi que nous avons *Fayaulaz* de *fagum*, *Neyrules* de *nucarium*, et aussi *Pérolles* qui est, non pas un dérivé de *petra*, mais de *parium* « chaudron »¹. Rien n'empêchait donc de construire un féminin **Larrissoule* sur un *larris* masculin.

Mais nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. Si un *latericium* + *ola* donne **Larrissoule*, il faut encore expliquer la disparition du *l-* initial pour rendre compte de la forme *Aressoles* du XII^e siècle, *Arrissoules* d'aujourd'hui. Mais ce phénomène ne présente guère de difficulté : un *l-* initial pris pour un article est un fait bien connu du français, où *once* « espèce de grand chat vivant dans le centre et le nord de l'Asie » est une forme apocopée de *lonce* qui lui-même remonte à **lyncea*, dérivé du latin classique *lynx*². Et Nyrop mentionne entre autres le suisse allemand *leckerli* qui, après avoir passé par *lécrelet* est devenu *écrelet*. Ce savant, après avoir énuméré d'autres cas analogues, ajoute que ce phénomène est fréquent dans les patois, où des formes comme *amproie*, *iard*, *osange*, sont pour *lamproie*, *liard*, *losange*³. Disons encore que M. von Wartburg, à côté d'un *lâri* « terre inculte » à Vendôme, signale la présence de la forme apocopée *âri*. J'ajouterai que l'apocope n'est pas rare non plus dans le lexique toponymique : j'ai montré que le nom de l'*Arignon*, affluent de la Petite-Glâne dans laquelle il se jette aux environs de Grandcour, *Glarignyon* en 1424, remonte à *Glaninionem*, double diminutif de *Glana*, qui, à une étape vulgaire *lyaregnon*, a vu le *gly'-* initial pris pour l'article⁴.

Enfin, en ce qui concerne la pluralisation de notre *Aressoule* en *Aressoules*, nous sommes en présence d'un phénomène qui se répète des centaines de fois dans la toponymie de la Suisse romande, où il est attesté de tout temps. Je n'en mentionnerai comme exemple que le lieu dit *Au Chatagny* qui se trouve à l'intersection des territoires communaux de Châtillon, Font et Châbles, dans le district fribourgeois de la Broye : pluriel à Châbles et à Châtillon, il est considéré comme singulier à Font. Et, en ce qui concerne les cantons de Fribourg et de Vaud, nous assistons au cours des siècles à une véritable épidémie de finales en *-s* : ainsi le *Formangueires* fribourgeois (localité des

¹ P. AEBISCHER, *Les noms de quelques cours d'eau fribourgeois*, Deuxième série, in *Annales fribourgeoises*, XIII^e année (1925), p. 265-267.

² O. BLOCH et W. v. WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 4^e édit., Paris 1964, p. 444.

³ KR. NYROP, *Grammaire historique de la langue française*, t. I, Copenhague 1914, p. 328, § 339.

⁴ P. AEBISCHER, *art. cit.*, p. 273-275.

environs de Belfaux) s'appelle-t-il encore *Fromendeyri* en 1431 ¹ ; ainsi le nom de *Chexbres* est-il encore écrit *Chebry* en 1453, alors que l'orthographe actuelle apparaît seulement au XVI^e siècle ² ; ainsi *Senèdes* ne s'est-il embelli d'un *-s* qu'après 1644, puisqu'à cette date encore on rencontre la graphie *Sinedi* ³. Phénomène dû sans doute une fois de plus à l'analogie des nombreux toponymes représentant de véritables pluriels, comme *Semsaes* < *septem salas*, ou des noms de lieux d'origine burgonde en *-ens* < *ingos*.

En résumé, rien ne s'oppose du point de vue phonétique à ce que notre nom de lieu ait passé par les étapes suivantes : *latericia* + *ola* > *larrissoule*, puis avec aphérèse du *l*-initial et adjonction d'un *-s* postiche, *Aressoules* > *Arrissoules*. Inutile d'observer combien cette étymologie s'accorde avec tout ce que l'histoire nous dit des origines de notre petite commune.

¹ J. STADELMANN, *Etudes de toponymie romande*, in *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. VII, Fribourg 1902, p. 263, et thèse de Fribourg, Fribourg 1902, p. 120.

² H. JACCARD, *op. cit.*, p. 89.

³ H. JACCARD, *op. cit.*, p. 428.